

Commune d'ERQUINGHEM-LYS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S

Du : 15 décembre 2025

Nombre :

De membres en exercice : 11  
De présents : 6  
De votants : 10  
Pour : 10  
Contre :  
Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 18 heures 30, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jacky, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, BENOIT Danièle, PACCEU Sabine,

Etaient excusés, absents :

Me Catherine THETTEN, procuration donnée à Me Danièle BENOIT,  
Me Edith DELEMOTTE, procuration donnée à Me Annie PREUDHOMME,  
Me Amandine DASSONVILLE, procuration donnée à M. Jackie BOULINGUEZ,  
Me Micheline DERUYTER, procuration donnée à Me Sabine PACCEU,  
Me Marie-Maud CAMPHYN

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Monsieur Alain BEZIRARD est nommé secrétaire de séance.

Le Centre Communal d'Action Sociale a en charge l'action sociale de la commune. Pour soutenir les habitants de la commune, notamment les personnes âgées, le C.C.A.S. attribue des aides financières, en nature ou sous forme de prêts. Il développe des activités, comme la gestion de services à domicile. Il met en œuvre des actions d'animation ou de soutien telles que la lutte contre l'isolement, le maintien du lien social, l'accès à la culture et aux loisirs, les actions de prévention, l'adaptation du logement.

Ses principaux domaines d'actions concernent :

- La lutte contre l'exclusion et l'accès aux droits, l'instruction des dossiers d'aide sociale, l'aide alimentaire, la précarité énergétique, le surendettement,
- L'accompagnement de la perte d'autonomie, la gestion de services d'aide à domicile, prévention et l'animation en direction des personnes âgées,
- Le soutien au logement et à l'hébergement, l'accès et le maintien dans le logement, l'adaptation de l'habitat, l'hébergement d'urgence, la médiation locative
- La petite enfance, enfance/jeunesse : gestion d'établissements d'accueil collectif, relais d'assistantes maternelles, soutien à la parentalité,
- Le soutien aux personnes en situation de handicap.

Afin de permettre au C.C.A.S. d'accomplir ses missions dans de bonnes conditions, la commune d'ERQUINGHEM-LYS met à la disposition de l'établissement public un ou plusieurs agents territoriaux, en fonction des tâches dévolues.

Le Président,



Commune d'ERQUINGHEM-LYS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S  
Du : 19 février 2024

Nombre :

De membres en exercice : 11

De présents : 6

De votants : 10

Pour : 10

Contre :

Abstention :

**Convention mise à disposition de personnel, suite P.2,**

Considérant la convention établie dans ce cadre entre le CCAS et la Mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de trois ans, il est nécessaire de la renouveler.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des voix exprimées ;

**Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.** autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition (*jointe*) avec le Maire d'Erquinghem-Lys, pour un démarrage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil Municipal a délibéré dans les mêmes termes, lors de la séance plénière du 8 décembre 2025.

Monsieur Alain BEZIRARD

Secrétaire de séance

Adopté, pour Ampliation

Le Président du C.C.A.S.

